

## **Notes pour le Groupe informel d'étude de l'OMD sur les négociations de l'OMC pour la facilitation des échanges**

(objet : réunion du GNFE de l'OMC du 18 au 22 février 2008)

Remarque : Le Secrétariat de l'OMD a assisté à la réunion de l'OMC. Ces notes sont disponibles sur le site web de l'OMD, ainsi que l'ont demandé les Membres participant du Groupe informel d'étude de l'OMD et elles ont été préparées pour un usage personnel. Les Membres qui souhaitent utiliser le contenu de ces notes doivent contacter leur propre source d'informations à Genève / dans la capitale (ex : bureau de la délégation de Genève, ministère des affaires étrangères, ministère du commerce, etc.) à des fins de vérification.

28 février 2008  
Thierry Piraux

### **Modalités du GNFE de l'OMC de février 2008**

1. Le Président de l'OMC a fixé comme suit les modalités de la réunion du GNFE de l'OMC :
  - la semaine a commencé par une session plénière dans la matinée du lundi 18 février. Des documents nouveaux et révisés de l'OMC ont été présentés (TN/TF/W/133/Rev.1 et TN/TF/W/124/Rev.2). La session plénière formelle du lundi matin a été suivie d'une session plénière informelle de travail conduite par le Président ;
  - le Président du GNFE de l'OMC a organisé des sessions de travail plénières informelles sur les propositions des Membres de l'OMC concernant l'Article V du GATT (question de transit), la coopération douanière ainsi que le traitement spécial et différencié (TSD). La journée du jeudi a été principalement consacrée aux derniers développements concernant les questions des Articles VIII et X ;
  - au cours de la semaine des sessions de travail informelles et présidées par différents Membres de l'OMC ont également eu lieu sur ces questions ;
  - la semaine de réunion s'est achevée par une session plénière formelle le vendredi 22 février. Cette réunion a pris acte des progrès réalisés au cours de la semaine.

### **Points intéressants des négociations**

#### *Discussions lors de la session formelle*

2. Plusieurs propositions révisées ont été présentées. La Suisse a expliqué la version révisée du doc. TN/TF/W/133 relative au transit – Article V. Les discussions ont porté principalement sur les questions relatives au traitement national, au traitement de la nation la plus favorisée, à la publication, aux formalités de transit, à la garantie

douanière et à la coopération douanière. Les discussions sur cette question ont été longues et beaucoup de remarques ont été formulées (propositions d'amendements, clarifications,...). Cette proposition devra dès lors faire l'objet d'une nouvelle révision et être à nouveau débattue.

3. La révision de la proposition relative à la réduction/limitation et réexamen périodique des formalités et exigences en matière de documents – article VIII (doc. TN/TF/W/124/Rev.2) a ensuite été présentée par Hong-Kong Chine. Cette version révisée se veut plus opérationnelle et plus spécifique et inclut un volet TSD/Assistance technique et renforcement des capacités. De nombreuses demandes de clarification ont été soulevées à propos de ce texte révisé en ce qui concerne l'usage de certains termes (que veut dire exactement des termes tels que «objectifs légitimes», «formalités moins restrictives pour le commerce» ou encore «obstacle non nécessaire au commerce» ? En outre, qui pourra estimer les alternatives possibles ?).

#### *Discussions lors de la session informelle*

4. Les Etats-Unis ont également présenté le doc. TN/TF/W/144/Rev.2 sur les envois exprès. Les modifications essentielles concernent tant le fonds que la forme. Pour ce qui est des minimis, il n'y a plus de référence à une valeur minimale. Si les Etats-Unis ont continué à soutenir leur proposition en présentant son bien-fondé, beaucoup de Membres ne sont pas convaincus qu'une telle proposition, ne visant qu'un secteur d'activité, doive faire partie de l'accord. Selon ces derniers, il ne faudrait pas créer un avantage comparatif et les procédures simplifiées envisagées dans cet accord ainsi que les propositions relatives à la séparation de la mainlevée et du dédouanement ainsi qu'au traitement préalable sont suffisantes et d'application générale. La référence au délai de mainlevée (3 heures) pose également problème dans le nouveau texte et de nombreuses demandes de clarification ont été soulevées (la référence au document unique au lieu du manifeste pose problème).
5. En ce qui concerne la coopération douanière, le doc. TN/TF/W/123/rev.1 a fait l'objet de nombreuses discussions. En particulier, la question de savoir si la coopération douanière telle qu'envisagée répond bien à un souci de facilitation des échanges ainsi que celle liée à la confidentialité des informations échangées ont été soulevées. Il a également été question du délai stipulé pour donner suite à une requête (90 jours) ainsi que de la période sur laquelle cette assistance peut porter (2 ans, trop long ?). Le § 10 posait aussi problème à quelques délégations. En fin de semaine, la Canada a présenté un autre document informel sur la coopération douanière. Une brève discussion a été entamée à ce sujet et principalement sur la non-possibilité d'exiger la copie de la déclaration d'exportation comme document justificatif à l'importation.
6. D'autres questions relatives aux Articles VIII et X ont été débattues lors de sessions informelles présidées par différents Membres de l'OMC et sur la base de « documents de salle » telles que le Guichet unique, les renseignements contraignants ou encore la publication et mise à disposition de l'information. De nouvelles propositions devraient en découler.
7. En ce qui concerne le TSD, plusieurs sessions y ont été consacrées (souvent présidées par l'Argentine). Des progrès ont été atteints bien que limités. La question

du processus de mise en œuvre de l'accord et du renforcement des capacités reste encore ouverte (que notifier – listes A et B- et quand ? quelle information doit-on prévoir dans le plan de renforcement des capacités ? quid des dispositions d' « efforts maximaux » ? qui décide de prolonger les délais si pas atteints ? quid si pas d'AT reçue ?). Cette discussion a également permis de poser explicitement le rôle d'un futur Comité de la facilitation des échanges. Les Membres sont d'accord de prévoir une certaine flexibilité dans ce processus (p.e. dans le cas où une mission d'auto-évaluation des besoins n'a encore été effectuée) et sont d'accord pour discuter du contenu des plans de RC.

8. Au terme de la réunion, le Président a fait part de son appréciation quant aux avancées des débats. Globalement, à l'instar des deux réunions précédentes, il s'estime satisfait des progrès réalisés cette semaine et du climat très positif et constructif ressenti au cours de la réunion. Néanmoins, il est conscient qu'un travail important doit encore être fourni et que des chevauchements doivent encore être éliminés. La prochaine compilation va être constituée dans le cadre du « processus de Pâques » et les Membres de l'OMC ont jusqu'au 7 mars pour faire parvenir de nouvelles propositions. Le Président du Groupe de négociation de l'OMC présentera dès lors à son organe directeur de l'OMC un document constituant une "Compilation Plus" faisant le bilan des travaux. De nombreux Membres voudraient travailler davantage sur les questions horizontales.

### **Prochaines réunions du GNFE de l'OMC**

Les prochaines réunions du GNFE sont programmées à titre provisoire pour les semaines du 7 avril<sup>1</sup>, 19 mai et 23 juin 2008.

### **Observations du Secrétariat concernant les modalités des négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC**

Afin de préserver les intérêts de l'OMD et de la douane dans les négociations de l'OMC, le Secrétariat continue d'encourager les Membres de l'OMD à s'impliquer dans les processus de négociation de l'OMC.

Pour rappel, la rédaction de l'Annexe au document PC0192 est de permettre aux administrations Membres de participer efficacement au processus de négociation de l'OMC et d'inspirer un éventuel examen des instruments et des outils de l'OMD.

-----

---

<sup>1</sup> Cette réunion vient d'être annulée.